

## RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

### Loterie PROCURE — Tirage d'un voyage de golf au Mexique

Tous les profits de cette activité sont versés à l'organisme PROCURE (PROCURE ALLIANCE).

Licence RACJ : L-03834

#### BILLETS DE TIRAGE

PROCURE émet un maximum de 10 000 billets de tirage, numérotés de 00001 à 10 000, permettant de participer au tirage d'un voyage de golf pour quatre personnes à Los Cabos, Mexique, du 12 au 19 novembre 2026 d'une valeur de 20 780 \$ (taxes provinciales et fédérales incluses).

Les billets de tirage, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 27 avril au 28 septembre 2026 à 12 h (HNE) inclusivement via un formulaire d'achat sur la boutique en ligne Shopify de l'organisme PROCURE ([boutique.procure.ca](https://boutique.procure.ca)).

Un nombre illimité de billets peut être acheté par une même personne, jusqu'à concurrence du nombre total de billets disponibles pour le tirage.

La participation au tirage est réservée à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Les employés de l'organisme PROCURE, les membres de son conseil d'administration, les employés de l'entreprise Voyages Gendron, Gendrongolf et des autres partenaires affiliés au tirage, ainsi que les personnes résidant à la même adresse ne sont pas admissibles au tirage.

Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu officiel de don pour fins d'impôt.

#### MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage au coût de 100 \$ devra être réglé en intégralité par carte de crédit via la boutique en ligne Shopify de l'organisme PROCURE ([boutique.procure.ca](https://boutique.procure.ca)).

#### DESCRIPTION DU PRIX

**Description du Prix :** Voyage pour quatre personnes à Los Cabos (Mexique)

**Dates du voyage :** 12 au 19 novembre 2026

**Valeur totale du Prix :** 20 780,00 \$ CAD

**Le Prix inclut :**

- Vol aller-retour au départ de Montréal vers Los Cabos avec WestJet;
- Sept (7) nuits d'hébergement en formule tout compris à l'hôtel 4 étoiles Riu Santa Fe en occupation double en chambre standard;
- Cinq (5) rondes de golf avec voiturette aux parcours suivants : Club Campestre San Jose (1x), Puerto Los Cabos Golf Club (1x), Cabo Del Sol (1x), Solmar Golf Links (2x);
- Nourriture et boissons inclus sur les parcours Puerto Los Cabos Golf Club et Solmar Golf Links;
- Transferts aller-retour entre les parcours de golf et l'hôtel;
- Réservation des temps de départ à l'avance;
- Rencontre de bienvenue;
- Frais de bagages pour un 1er bagage enregistré;
- Frais de bagage à main;
- Services de Richard Gagnon et Sylvie Godbout, accompagnateurs Gendron Golf;
- Transferts aéroportuaires;
- Protection offerte par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages;
- Taxes fédérales et provinciales.

**Le Prix n'inclut pas :**

- Pourboires;
- Frais pour un 2<sup>e</sup> bagage enregistré (sac de golf) | environ 115 \$ pour le trajet d'aller et retour si payé plus de 24 h à l'avance | environ 135 \$ pour le trajet d'aller et retour si payé moins de 24 h avant le départ | environ 155 \$ pour le trajet d'aller et retour si payé à l'aéroport;
- Taxe environnementale de 35 pesos mexicains par chambre et par nuit sera facturée par l'hôtelier et sera payable sur place. Le paiement peut être effectué en espèces (pesos ou dollars américains) ou par carte de crédit. Sujet à changement sans préavis;
- Taxe touristique de séjour d'environ 35 \$ par personne. Plus d'informations sur les modes de paiements au [embrace.bcs.gob.mx](http://embrace.bcs.gob.mx).

## TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu le jeudi 1er octobre 2026 à 12 h (HNE) au bureau de PROCURE (PROCURE, 1320, boul. Graham, Mont-Royal, Québec, H3P 3C8) devant un minimum de trois témoins.

Le gagnant ou la gagnante sera contacté(e) par téléphone ou par courriel par l'organisme PROCURE dans les 2 jours ouvrables suivant le tirage.

Toute participation implique la diffusion du nom de la personne gagnante.

## RÉCLAMATION DU PRIX

La personne gagnante sera mise en contact avec un représentant de Voyage Gendron pour réclamer son Prix. La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués par la personne gagnante directement auprès de l'entreprise Voyages Gendron. La personne gagnante et ses invités doivent consentir à recevoir les communications de Voyages Gendron.

## CONDITIONS DU PRIX

- La personne gagnante pourra transférer le Prix tel qu'il est décrit aux présents règlements à une autre personne de son choix âgée de 18 ans et plus.
- Dans le cas où la personne gagnante refuse le Prix, ce dernier ne peut pas être converti en argent comptant et sera considéré comme annulé. Si une portion du Prix n'est pas utilisée, en tout ou en partie, aucune compensation monétaire ne sera remise.
- La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués auprès de l'entreprise Voyages Gendron par la personne gagnante, uniquement et sans exception.
- Le Prix ne peut en aucun cas être utilisé après sa date d'expiration, soit le 12 novembre 2026.
- Tous frais et toutes dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante et de ses invités, notamment, sans limitation, le transport entre le lieu de résidence et l'aéroport, les activités à destination non incluses, les repas et les breuvages non compris, les frais de déplacement, les appels téléphoniques, les frais d'itinérance de téléphonie et de données mobiles, les dépenses de nature personnelle et les pourboires.
- La personne gagnante et ses invités doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence pour se prévaloir du Prix.
- La personne gagnante et ses invités doivent voyager selon un itinéraire identique, aux mêmes dates, dans un même vol, à partir du même aéroport d'origine et vers la même destination visée.

- La catégorie de chambre ne peut pas être modifiée sous aucune condition.
- Cette offre ne peut pas être prolongée. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.
- Voyages Gendron se réserve le droit d'annuler le voyage de groupe si le nombre minimum de passagers n'est pas atteint. En cas d'annulation, Voyages Gendron proposera un voyage de la même valeur ou une autre date de départ.
- Le Prix concerne spécifiquement le voyage mentionné et ne peut pas être échangé contre un voyage à une autre destination ou à une autre date.
- PROCURE et Voyages Gendron se dégagent de toutes responsabilités relatives aux passeports de la personne gagnante et de ses invités. Il est de la seule responsabilité de la personne gagnante et de ses invités de s'assurer que leurs passeports sont valides pour la durée du séjour et de ne pas les égarer.
- Il est de la responsabilité de la personne gagnante et de ses invités de connaître les conditions d'entrée, de transit et de sortie de la destination visitée et d'obtenir les documents de voyage nécessaires pour les entrées, le transit et les sorties de la destination concernée incluant, sans limitation, tout visa de voyage pouvant être requis par le pays de destination et tout passeport vaccinal si celui-ci devient obligatoire pour se prévaloir de toutes les prestations incluses au Prix, et de s'assurer de leur validité pendant toute la durée du voyage. Sans limiter la généralité des autres dispositions des présents règlements, aucune compensation monétaire ne sera remise dans le cas où le voyage est empêché en raison d'un défaut de la personne gagnante et/ou de ses invités de se conformer aux formalités applicables au Canada ou dans le pays de destination au moment du voyage.
- La personne gagnante et ses invités sont seuls responsables de souscrire à leurs frais à une assurance personnelle, une assurance médicale et une assurance voyage avant leur départ, incluant, sans limitation, la couverture des soins médicaux à destination.
- Sauf tel qu'indiqué aux présents règlements, PROCURE et Voyages Gendron n'offrent aucune garantie explicite ou implicite, de nature légale ou autre, relativement au Prix. Conformément aux conditions énoncées et sans limiter leur portée, PROCURE et Voyages Gendron ne sont pas responsables dans l'éventualité où l'utilisation du Prix serait impossible en raison d'un cas de force majeure, notamment, sans limitation, une pandémie.
- PROCURE et Voyages Gendron ne sont pas responsables de tout événement qui pourrait empêcher ou retarder le voyage et/ou avoir un effet sur les réservations d'hébergement ou toutes activités réservées par la personne gagnante et ses invités à destination.

- La personne gagnante et ses invités renoncent à tout recours si les services offerts ne sont pas entièrement satisfaisants.
- Pour prendre possession du Prix, la personne gagnante devra répondre à la condition suivante : en acceptant son Prix, la personne gagnante permet à l'organisme PROCURE et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'elle aurait faite en lien avec ce tirage, et ce, sans rémunération ou compensation.

## **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

En acceptant un prix, chaque gagnant et chaque invité de celui-ci, le cas échéant, dégage les Bénéficiaires de toute responsabilité, de toute obligation, de toute réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, amende, frais juridiques, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à l'acceptation et/ou à l'utilisation du prix, incluant, sans s'y limiter, toute blessure, maladie, mort ou dommage aux biens ou perte de biens. Chaque gagnant et chaque invité de celui-ci, le cas échéant, reconnaît qu'à compter de la remise du prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le prix, dans les limites du droit applicable.